



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

13/06/2024

AFFICHEE LE :

13/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

20/06/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 19 juin, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Kévin LEBRET, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Emmanuelle LEPETIT À Axelle MORINEAU, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD

Monsieur Guillaume LEDEBT a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2024

DELIBERATION N° **DELIB-2024-053**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Un ajustement des crédits ouverts depuis le budget supplémentaire est nécessaire pour ajuster les crédits sur l'exercice 2024.

Concernant le budget principal de la Ville :

En section de Fonctionnement : + 152 367 €

Pour les recettes de fonctionnement :

- Au chapitre 74 :
 - o Une somme de 25 729 € dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine.
- Au chapitre 75 :
 - o Une somme de 126 638 € concernant le solde du remboursement de l'assurance dans le cadre de l'incendie de l'école des tilleuls

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- Au chapitre 011 :
 - o Une somme de 113 367 € doit être inscrite pour ajuster les crédits :
 - au compte 60623 une somme de 30 800 € pour tenir compte de l'augmentation du coût des denrées alimentaires,
 - au compte 60632 une somme de 30 500 € pour les différents matériels nécessaires au fonctionnement des services,
 - au compte 615221 une somme de 30 000 € pour les entretiens et réparation de bâtiments publics et 22 067€ pour les autres dépenses.
- Au chapitre 65 :
 - o Une somme de 39 000 € doit être inscrite, dont 36 000 € pour des crédits non inscrits à la DM dans le cadre des subventions au associations et un ajustement de 500 € dans le cadre de la participation du système DYNAMO ouvert aux vélos d'occasion.

En section d'Investissement : + 1 581 780 €

Pour les recettes d'investissement :

- Au chapitre 024 :
 - o Une somme de 1 372 500 € peut être inscrite suite à la vente de terrain à BOUYGUES IMMOBILIER.
- Au chapitre 13 :
 - o Une somme de 209 280 € peut être inscrite suite à la notification de la subvention accordée dans le cadre de la mise en sécurité du front de taille rue des Roches.

Pour les dépenses d'investissement :

- Au chapitre 20 :
 - o Une somme de 9 717,38 € doit être enregistrée en prévision d'un achat de logiciel informatique
- Au chapitre 204 :
 - o 389 700 € sont nécessaires pour la contribution de la Ville auprès du SDEC pour le financement des candélabres et pour le fonds de concours de la rue Zola.
- Au chapitre 21 :
 - o Il convient de prévoir la somme de 1 078 503,11 € dont :
 - 698 816,56 € pour la renaturation du parking du champ de foire et autres agencements et aménagements de terrain,
 - 324 017,17 € pour l'entretien, la rénovation, l'agencement et l'aménagement des bâtiments publics,
 - 142 665,12 € pour l'installation de divers réseaux (assainissement, électricité...),
 - 65 704,26 € pour divers matériels et outillage nécessaires dans le cadre des activités des services.

A noter, un ajustement des crédits à hauteur de -152 700 € suite à une erreur dans l'affectation des crédits dans le cadre de la contribution au SDEC (transfert du 21 au 204) et -4 800 € pour le report d'un achat de photocopieur en 2025.
- Au chapitre 23 :

- 303 518€ sont nécessaires à la poursuite des travaux en cours notamment ceux du foyer Clair Soleil et des abords de l'hôtel de ville.
A noter, un ajustement des crédits à hauteur de -199 658,49 € pour des travaux qui ne seront pas réalisés au gymnase Jean Maurice et sur la ZAC Valleuil.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et aux décisions modificatives,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,
Vu la délibération n°2023/134 du 13 décembre 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,
Vu la délibération n°2024/018 du 27 mars 2024 adoptant portant décision modificative n°1,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la ville,

Après consultation de la Commission Finances, moyens généraux et commande publique du 12 juin 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la décision modificative du budget n°2 pour l'exercice 2024 du budget principal, conformément au tableau ci-joint,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte utile à la bonne exécution de cette délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	22	0	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Guillaume LEDEBT